

# Évaluation préalable de départ en **voiture**

## **AUTO-ÉCOLE MAS DE TESSE**

**L'évaluation** est obligatoire en auto-école, n'a pas de durée définie, elle dure en moyenne 1 heure. Elle peut se faire de deux façons différentes : soit sur Tablettes soit directement en voiture avec le moniteur qui à une **fiche d'évaluation formalisée**. Elle est facturée au prix de l'heure de conduite de votre centre de formation, ou déduite de votre forfait si inscription.

**A l'auto-école mas de tesse, nous privilégions l'évaluation EN VOITURE**

**Elle est obligatoire avant la signature du contrat**

L'intérêt de cette séance est de permettre une évaluation aussi objective que possible, ayant pour résultat de proposer une **durée de formation** qui corresponde aux capacités de chaque élève. Cette fiche est un guide pour le formateur qui évalue les capacités de l'élève.

**Les compétences évaluées sont:** L'expérience de la conduite, les connaissances du véhicule, les attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité, les habiletés, la compréhension et la mémoire, la perception, l'émotivité.

### **Le résultat de l'évaluation:**

Le formateur vous donnera une approximation d'heures que vous devrez effectuer. Pour les meilleurs d'entre vous l'évaluation vous donnera un résultats entre 20/25 H, les élèves qui ne devraient pas présenter de difficultés particulières obtiennent environ 30/35H, et pour ceux qui auront un peu plus de difficultés entre 40/45H.

Bien sûr, ce n'est qu'une évaluation et non une science exacte, dans certains cas, la prévision d'heures peut-être **inférieure** à ce que vous ferez.

En revanche, le niveau du permis ne sera pas atteint au bout des ces heures pour certains d'entre vous, pour diverses raisons qui peuvent apparaître au fur et à mesure de votre apprentissage.

**AUTO- ÉCOLE Mas de Tesse**

# FICHE D'ÉVALUATION DE DÉPART - FICHE 1 (ÉLÈVE)

## 1. Renseignements d'ordre général

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_  
 Niveau scolaire : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_  
 Acuité visuelle : oeil droit \_\_\_\_\_ /10 oeil gauche \_\_\_\_\_ /10 correction :  oui  non  
 Incompatibilités : \_\_\_\_\_ Visite médicale :  oui  non

## 2. Expérience de la conduite

Permis :	Conduite auto :	Avec qui ?	Où (sauf école de conduite) :	si pas de conduite auto :
B1 <input type="checkbox"/>	jamais <input type="checkbox"/>	amis <input type="checkbox"/>	ville <input type="checkbox"/>	vélo <input type="checkbox"/>
A1 <input type="checkbox"/>	- de 5 h. <input type="checkbox"/>	parents <input type="checkbox"/>	route <input type="checkbox"/>	cyclo <input type="checkbox"/>
A <input type="checkbox"/>	+ de 5 h. <input type="checkbox"/>	auto-école <input type="checkbox"/>	chemin <input type="checkbox"/>	moto <input type="checkbox"/>
Date : _____				autre véhicule <input type="checkbox"/>

## 3. Connaissance du véhicule

Direction : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>	Embrayage : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
Boîte de vitesses : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>	Freinage : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>

## 4. Attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Réponses :  
 - maîtriser la voiture et connaître le code   
 - prévoir les difficultés et savoir y faire face   
 - l'apprentissage est une nécessité :   
 - réel désir d'apprendre à conduire :

## 5. Habiletés

	F	S	B
Installation au poste de conduite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Démarrage arrêt	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manipulation du volant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 6. Compréhension et mémoire

	F	S	B
Compréhension	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mémoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 7. Perception

	F	S	B		F	S	B
Trajectoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Regard	F <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					F <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					F <sup>3</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 8. Emotivité

	F	S	B		F	S	B
En général :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Crispation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 9. Résultat de l'évaluation

Résultat final :

## 10. Proposition

Volume de formation prévisionnel pour la pratique : \_\_\_\_\_ h

Volume de formation prévisionnel pour la théorie : \_\_\_\_\_ h

Proposition acceptée :

oui  non

Signatures :

Formateur

Elève

Parents (pour les mineurs)



# **COURS THÉORIQUES** sur les **thèmes** **de sécurité routière.**

**Tous les mercredis de 18 h à 20 h**

**Conditions de réalisation:**

- **s'inscrire 8 jours à l'avance sur la liste à l'accueil**
- **minimum 4 / maximum 8 en salle**
- **coût : 10 €**

**Thèmes abordés: alcool, vitesse, ceinture de sécurité, assurances, perturbateurs etc...**

# **STAGE *POST PERMIS***

## **AUTO-ÉCOLE *Mas de Tesse***

### **Public concerné :**

***- Jeunes conducteurs volontaires, désirants réduire leur période probatoire.***

### **Objectifs :**

- Sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de la route

### **Conditions requises :**

- Être titulaire du permis B

- Être jeune conducteur n'ayant pas commis d'infraction la 1ère année d'obtention du permis

### **PROGRAMME :**

#### **Contenu & modalités de la formation complémentaire post-permis**

Pris en application de l'[article R. 223-4-1 du Code de la route](#), un arrêté du 2 mai 2019 fixe le contenu et les modalités de la formation complémentaire prévue par l'[article L. 223-1 du Code de la route](#).

D'une durée de sept heures effectives au cours d'une même journée, la formation se décompose en **deux modules** de quatre heures (matinée) et trois heures (après-midi).

- Le premier s'intitule «Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes»
- et le second «Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables. Les stratégies de mobilité».

Une **exclusion** de la formation est prévue en cas de désintéressement visible pour la formation dispensée, de comportement faisant manifestement apparaître la consommation de produits psychoactifs ou de non-respect des horaires.

À l'issue de la formation, l'Auto-école 2000 ou Mas de Tesse délivrera aux stagiaires ayant participé à la formation **une attestation de suivi**.

**Conditions de réalisation :**

- Minimum 4 élèves / maximum 8
- Inscription 8 jours à l'avance
- coût : 260 €

**Validation : attestation de formation post permis auto**

**Pour les modalités d'inscription s'adresser à l'accueil :**

**Mr MARTINEZ le Directeur Pédagogique**

# **AUTO-ÉCOLE *Mas de tesse***

## ***Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen***

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent, indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de ***savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.***

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière, saura vous guider.

Cette formation est organisée en deux parties :

- La formation théorique axée sur l'apprentissage des règles et des bons comportements en matière de sécurité routière. Elle comprend des leçons et des tests.

- La formation pratique axée sur les bons comportements du conducteur, afin de ne mettre en danger ni sa propre sécurité ni celle des autres.

Cette combinaison judicieuse des cours théoriques et pratiques amène les candidats à une **responsabilité citoyenne.**

### **L'examen théorique:**

L'auto-école vous conseille de faire au moins 3 séries en dessous de 5 fautes pour se présenter à l'examen du code.

La formation sera validée par l'Examen Théorique Général composé d'une série aléatoire de 40 questions. Les élèves reçus ne doivent pas dépasser les 5 fautes. Il se déroule dans les locaux d'un opérateur agréé moyennant 30€.

Le résultat est connu par mail dans la journée.

### **L'examen pratique:**

L'auto-école s'engage contractuellement à vous accompagner à l'examen de conduite avec un enseignant de la conduite diplômé d'état.

***Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.***

L'examineur évalue en outre l'autonomie et la conscience du risque du candidat. Pour être reçu à l'examen, le candidat doit obtenir au moins 20 points sur 31. L'expert réalise un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

Les candidats sont examinés individuellement.

Durée de l'épreuve : 32 minutes

Résultat 48 heures après, consultable à l'auto-école ou sur le site de l'A.N.T.S.

Un bilan de compétences sera téléchargeable et vous permettra, si vous êtes reçu, de conduire avec celui-ci durant 4 mois, pour vous laisser le temps de commander le titre définitif sur le site de l'A.N.T.S.

# Règlement intérieur

## Auto-École *Mas de Tesse*

**Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves.**

**Article 1** / L'auto-école **mas de tesse** applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (**REMC**) en vigueur depuis le 01/07/2014.

**Article 2** : Tous les élèves inscrits dans l'établissement auto-école mas de tesse se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

- Respect envers le personnel de l'établissement
- Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin des tablettes, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.)
- Respect des locaux (propreté, dégradation)
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussures ne tenant pas les pieds ou à forts talons).
- Les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...)
- Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.
- Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.
- Respecter les autres élèves sans discrimination aucune.
- Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours. (En cas de retard supérieur à 5 minutes, et afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance, il sera possible de ne pas autoriser l'accès à la salle de code.)
- Il est interdit d'utiliser des appareils sonores (MP3, téléphone portable, etc.) pendant les séances de code.
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.
- Être assidu et régulier dans le déroulement de la formation à la conduite et à la sécurité routière, et ce jusqu'à son terme.
- Assister aux cours de formation théorique qui permettent d'aborder tous les thèmes de sécurité routière, préalablement aux tests d'évaluation.
- Suivre votre progression en vous aidant du livret d'apprentissage. Celui-ci doit être l'outil de dialogue entre l'enseignant et vous.

**Article 3** : Tout élève dont le comportement, ou autre, laisserait penser qu'il a consommé de l'alcool ou des stupéfiants sera soumis avant toute leçon de code ou de conduite à un dépistage réalisé par l'enseignant sous la responsabilité du directeur de l'auto-école. En cas de test positif, ou de refus de se soumettre au dépistage, la leçon sera annulée et facturée. L'élève sera immédiatement convoqué auprès du directeur pour s'expliquer et voir ensemble les suites à donner à l'incident.

**Article 4** : Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le 1er versement n'a pas accès à la salle de code.

**Article 5** : Lors des séances de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections, même si celles-ci, quand elles sont effectuées par l'enseignant, débordent un peu des horaires. Ce qui est important c'est d'écouter et de comprendre les réponses afin d'avoir un maximum de possibilité de réussir, à terme, leur examen théorique général.

Pour les thèmes de sécurité routière, les cours en salle en présentiel d'un enseignant, les élèves sont invités à se présenter aux horaires affichés et à rester jusqu'à la fin des cours afin de pouvoir remplir les fiches de suivi.

**Article 6** : Toute leçon de conduite non décommandée 48 h ouvrable à l'avance sans motif valable avec justificatif (certificat médical ou autre) sera facturée. Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide du répondeur, les annulations doivent être faites pendant les heures d'ouverture du bureau.

**Article 7** : Les téléphones portables doivent être éteints en leçon de conduite et pendant les heures de code.

**Article 8** : Il est demandé aux élèves de penser à lire les informations mises à leur disposition sur la porte de l'établissement (annulation des séances, fermeture du bureau, etc.).

**Article 9** : Après la réussite de l'examen du code et à la première leçon de conduite, il sera remis à l'élève son livret d'apprentissage. Il faudra en prendre le plus grand soin car la présence de celui-ci est obligatoire (ainsi qu'une pièce d'identité) pour les leçons de conduite. En cas de non présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élève.

**Article 10** : En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci : 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail / 45 à 50 minutes de conduite effective / 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève au bureau. Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchon ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite.

**Article 11** : Aucun examen pratique ne sera réalisé si le solde du compte n'est pas réglé une semaine avant la date de l'examen.

**Article 12** : Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen pratique il faut :

- Que le programme de formation soit terminé ;
- Avoir l'avis favorable du moniteur chargé de la formation ;
- Que le compte soit soldé.

La décision d'inscrire ou pas un élève à l'examen est du seul fait de l'établissement. Cette décision est possible en fonction du niveau de l'élève, de sa situation financière auprès de l'auto école et de l'avis de l'enseignant.

En cas « d'insistance » de qui que ce soit pour inscrire un élève à l'examen, une décharge sera signée et en cas d'échec, l'élève fera son affaire de retrouver une autre auto école pour passer à nouveau son examen.

**Article 13** : Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Suspension provisoire
- Exclusion définitive de l'établissement.

**Article 14** : Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation de l'auto école pour un des motifs suivants :

- Non paiement
- Attitude empêchant la réalisation du travail de formation
- Évaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée.
- Non respect du présent règlement intérieur.

**La direction de l' Auto-école Mas de Tesse est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.**

# AUTO-ÉCOLE MAS DE TESSE

- L'auto école Mas de tesse, propose un planning de cours théoriques portant sur l'ensemble des grands **thèmes** de la sécurité routière tous les mercredis de 18 heures à 20 heures en présentiel d'un enseignant de la conduite diplômé d'état.

- **Thèmes** : Alcool et drogues, assurances, perturbateurs, vitesse etc...

- Pour les tests de préparation à l'examen du code tous les jours de 16 h à 19 h.

- De plus pour la formation **pratique**, tous les types de parcours seront mis en place:

conduite sur route, agglomération, autoroute.

- Mais aussi la conduite dans un environnement dégradé sera traitée.

- Les manœuvres seront approfondies.

- Le programme R.E.M.C sera appliqué

- A la 20ème heure ou avant si demande de votre part, un **bilan** de conduite sera réalisé.

## Tests sur tablettes



## Conduite sur Citroën C3





## **LES 5 GRANDS AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE**

**1 - La conduite accompagnée** augmente votre chance de **réussite** à l'examen **74 %** pour l'apprentissage anticipé contre **55 %** pour la filière classique

**2 - La conduite accompagnée** peut vous permettre de **réduire le coût** de votre formation

*La conduite accompagnée est en moyenne moins onéreuse que la filière classique.*

**3 - La conduite accompagnée** diminue vos **risques d'accident**:

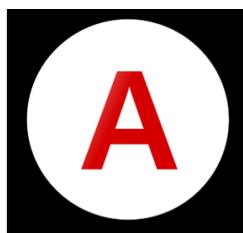
*Les jeunes conducteurs issus de la conduite accompagnée ont moins d'accidents que ceux issus de la filière classique.*

**4 - La conduite accompagnée** peut réduire **le prix de votre assurance**

*De nombreuses compagnies d'assurance proposent des premiers contrats jeunes conducteurs à des tarifs avantageux.*

**5 - La conduite accompagnée** peut vous permettre de réduire **la période probatoire** du permis

*Uniquement dans le cas de l'apprentissage anticipé de la conduite, la période probatoire du permis est de 2 ans au lieu de 3 ans.*



# ***Financement du permis de conduire***

## **Auto-école MAS DE TESSE**

- Renseignements et études personnalisés au bureau
- Établissement agréé "*Permis à 1 euro*"

### **Facilités de paiement et aide au financement**

#### **Moyens de paiement**

Votre formation pourra débuter dès le paiement organisé. Pour cela, l'auto-école MAS DE TESSE propose plusieurs modes de paiement et accepte le règlement en :

- espèces
- virement bancaire
- chèques

Nous proposons un paiement en **3** ou en **4** fois **sans frais**.

#### **Financements**

L'auto-école **Mas de Tesse** accepte plusieurs modes de financement et pourra vous conseiller dans vos différentes démarches. Nous travaillons avec des organismes financeurs tels les mairies, la Mission Locale, le Conseil Général etc...

Pensez aussi au compte personnel de formation. Il convient d'être salarié privé ou demandeur d'emploi disposant d'heures sur son compte personnel de formation et ne pas faire l'objet d'une suspension de permis de conduire ou d'une interdiction d'en solliciter un.

Il faut savoir que le C.P.F est cumulable avec d'autres aides tel que le permis à 1 euro par jour ou encore les aides des collectivités...

Nous sommes partenaires RÉGION pour les apprentis: aide 500 €

**Notre établissement bénéficie de l'agrément vous permettant de profiter du "*permis à 1 euro*". Ce prêt est envisageable pour tous les jeunes entre 15 et 25 ans. Pour en bénéficier, il vous suffit de vous renseigner auprès de votre établissement bancaire.**

*Afin d'améliorer la qualité de nos formations et la  
transparence des informations transmises au public,  
**UN PROCESSUS D'AMÉLIORATION CONTINUE**  
**A ÉTÉ MIS EN PLACE.***

**La clé de la compétitivité chez auto-école Mas de Tesse:**

- Feed-back: Le principe de base du processus d'amélioration continue est l'(auto-)évaluation des processus.
- Efficience: Le but du processus d'amélioration continue est l'identification, la réduction et **l'élimination des processus non-optimaux.**
- Evolution : Le processus d'amélioration continue met l'accent sur **les petits pas continuels plutôt que les pas de géant ponctuels.**

**Les principales caractéristiques de ce processus comprennent:**

- Les améliorations sont basées sur de nombreux petits changements plutôt que les changements radicaux.
- Comme les idées viennent des travailleurs eux-mêmes, elles sont moins susceptibles d'apporter des changements radicaux et donc plus faciles à mettre en œuvre.
- De petites améliorations sont moins susceptibles de nécessiter de gros investissements que de grands changements de processus.
- Les idées viennent des talents de la main-d'œuvre existante, plutôt que d'utiliser la recherche, des consultants ou des équipements - qui pourraient s'avérer très coûteux.
- Tous les employés doivent constamment être à la recherche des moyens d'améliorer leurs propres performances.
- Cela contribue à ce que les travailleurs s'investissent dans leur travail et peut aider à renforcer le travail en équipe, ce qui améliore leur motivation.

Les éléments ci-dessus sont les éléments les plus opérationnels du processus d'amélioration continue établie par l'auto-école **Mas de Tesse.**

**NOTRE DEVISE : FAIRE MIEUX, TOUJOURS MIEUX...**

***AUTO-ÉCOLE Mas de Tesse.***